

ATTESTATION D'ACCUEIL

Décret du 27/11/2004

ATTENTION DEPUIS LE 02/02/2012

● En application des accords passés entre le gouvernement français et les gouvernements ALGERIEN, MAROCAIN et TUNISIEN, les conjoints et les enfants mineurs (de moins de 18 ans) sont dispensés de la délivrance de l'attestation d'accueil (Décret n°98-502 du 23 juin 1998)

● En application d'un accord passé entre l'Union européenne et la Fédération de Russie, les CITOYENS RUSSES sont dispensés de la délivrance de l'attestation d'accueil (JO du 17/05/2007)

● Sont dispensés de la délivrance de l'attestation d'accueil les étrangers souhaitant se rendre en France pour une cause médicale urgente ou en raison de la maladie grave ou les obsèques d'un proche.

Se renseigner auprès du Consulat de France du pays

DOCUMENTS A FOURNIR Originaux + photocopies

<p>Vous êtes de nationalité Française ----- présenter les pièces suivantes originaux + photocopies ↓↓↓</p>	<p>Vous êtes de nationalité étrangère ----- présenter les pièces suivantes originaux + photocopies ↓↓↓</p>
<p>- Carte Nationale d'identité - passeport (documents en cours de validité)</p>	<p>- une carte de résident valide - une carte de séjour temporaire valide - un certificat de résidence pour Algérien valide</p>

En cas de refus de la demande, le timbre ne sera pas restitué

**En l'absence du récépissé qui vous a été délivré lors du dépôt du dossier,
l'attestation d'accueil ne pourra être remise**

L'attestation d'accueil est à remplir SUR PLACE par l'hébergeant.

VOUS ETES LOCATAIRE	VOUS ETES PROPRIETAIRE
<i>Présenter les originaux + photocopies</i> ↓↓↓	<i>Présenter les originaux + photocopies</i> ↓↓↓
<p>✳ 1 TIMBRE à 30 euros (fiscal)</p> <ul style="list-style-type: none"> → contrat de bail locatif → superficie du logement (<u>surface habitable</u>) fournir le document justificatif → la dernière quittance de loyer → Avis d'imposition sur le revenu année 2015 (revenus 2014) → les 3 derniers justificatifs de ressources 	<p>✳ 1 TIMBRE à 30 euros (fiscal)</p> <ul style="list-style-type: none"> → titre de propriété et dernier avis d'imposition relatif aux taxes foncières → taxe foncière le dernier avis d'imposition → superficie du logement (<u>surface habitable</u>) fournir le document justificatif → la dernière facture d'EDF-GDF ou EAU → Avis d'imposition sur le revenu année 2015 (revenus 2014) → les 3 derniers justificatifs de ressources
<p>SALAIRE ou allocation ASSEDIC AAH ou pension de retraite équivalents à une valeur minimum du SMIC :</p> <p><u>1 457€52 brut soit 1 140€00 net par mois).</u></p> <p>ATTENTION</p> <p>Les aides sociales ne sont pas considérées comme ressources (CAF etc...)</p>	

Informations à mentionner sur le document
↓↓↓
<ul style="list-style-type: none"> → l'identité et l'adresse personnelle du demandeur. → l'identité, la nationalité, l'adresse, le numéro de passeport de la personne accueillie, ainsi que l'adresse de résidence dans le pays d'origine. → les dates d'arrivée et de départ prévues, sachant que la période ne peut excéder 3 mois. → Si l'enfant accueilli, est mineur, une attestation parentale être rédigée (objet de sa venue et durée du séjour) portant le nom de la personne en ayant la garde temporaire. → Si la personne à accueillir est accompagnée de son conjoint ou de ses enfants, <i>fournir les coordonnées de chacune des personnes</i> (nom, prénom, date de naissance, sexe).